

Fiche de données de sécurité

1. IDENTIFICATION DU MATÉRIEL ET DU FOURNISSEUR

Identifiant du produit

Nom du produit AWHT229 : PENDRE ETIQUETTE AIRWORKS AVEC MANGUE

Description du produit Désodorisant

Utilisation recommandée des substances chimiques et restrictions à l'utilisation

Utilisation recommandée Contrôle des odeurs.

Informations sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations concernant le fournisseur

HOSPECO
26301 Curtiss Wright Parkway
Cleveland, OH 44143
TÉL. : (800) 321-9832

Numéro de téléphone d'urgence Chemtel 24 heures (800) 255-3924

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aspect selon le produit
spécifications

État physique Solide

Odeur Parfum agréable

Classification du mélange :

Toxicité aiguë - Oral : Catégorie 4
Irritation cutanée : Catégorie 2
Irritation sérieuse visuel : Catégorie 2
Sensibilisation de la peau : Catégorie 1

Pictogramme :



Mot de signalement : AVERTISSEMENT

Mentions de danger

Nocif si avalé
Entraîne une irritation de l'œil
Entraîne une irritation cutanée
Peut entraîner une réaction allergique cutanée

Déclarations de précaution - Prévention

Les déclarations de précaution sont pour le contact répété et prolongé sur un lieu de travail. Elles ne s'appliquent pas à l'utilisation normale du produit.

Se laver les mains et la peau exposée méticuleusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit

Porter des gants protecteurs

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés en dehors du lieu de travail

Déclarations de précaution - Réponse

SI DANS LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si présents et facile à faire. Continuer de se rincer si l'irritation de l'œil persiste : Recourir à un conseil/attention médicale

SI SUR LA PEAU : Laver doucement avec beaucoup de savon et de l'eau

Si une irritation ou une éruption cutanée se produit : Recourir à des conseils/soins médicaux

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien

Rincez-vous la bouche

Déclarations de précaution – Élimination

Élimination du contenu/conteneur dans une usine agréé d'élimination de déchets

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | No CAS | Poids-% |
|---------------------|---------------|----------------|
| Mélange de polymère | Propriétaire | <95 |
| Parfum | Propriétaire | >1 |
| Colorant | Propriétaire | <5 |

Si le nom chimique/numéro CAS est « propriétaire » et /ou le poids-% est répertorié comme une gamme, l'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage de la composition constitue un secret commercial.

Remarque : < signifie moins que > signifie plus grand que

4. MESURES DE PREMIÈRE URGENCE

Mesures de première urgence

Contact visuel

SI DANS les YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact, si présents et facile à faire. Continuez de rincer. Si l'irritation visuel persiste : Recourez à des soins médicaux

Contact cutané

SI SUR la PEAU : Se laver avec beaucoup de savon et d'eau. Si une irritation ou une éruption cutanée se produit : Recourez à des soins médicaux. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser

inhalation

si le malaise a lieu après une exposition prolongée, allez à l'air frais. Recourez à des soins médicaux si l'irritation persiste.

ingestion

SI AVALÉ : Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. Rincez-vous la bouche.

Conseil général

Fournissez cette FDS au personnel médical pour le traitement

Symptômes

Entraîne une irritation visuelle. Entraîne une irritation cutanée. Peut causer un sentiment de malaise si avalé.

5. MESURES DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction non appropriés Non déterminés.

Risques spécifiques résultant de la substance chimique

Non déterminé.

Matériel de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout feu, portez un respirateur autonome à pression d'air MSHA /NIOSH (agrée ou équivalent) et un équipement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, matériel de protection et mesures d'urgence

Précautions personnelles Utilisation d'une protection personnelle recommandée dans la section 8.

Précautions environnementales Voir la section 12 pour des informations supplémentaires portant sur l'écologie.

Méthodes et matériel pour la confinement et le nettoyage

Méthodes pour le confinement Empêche davantage de fuites ou de déversement si cela peut se faire sans danger.

Méthodes pour le nettoyage Gardez dans des conteneurs appropriés et fermés pour son élimination. Pour l'élimination de déchets, voir la section 13

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité

Précautions lors de la manipulation Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains et la peau exposée méticuleusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés en dehors du lieu de travail

Conditions pour l'entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités

Les conditions d'entreposage Garder les conteneurs hermétiquement fermés dans un endroit sec, frais et bien-aéré.

Matériaux incompatibles Néant basé sur les informations fournies.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONELLE

Directives se rapportant à l'exposition

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|---------------------|---|----------|------------|
| Mélange de polymère | TWA : 1 mg/m ³ respirable fraction | - | - |

Autres informations

Les recommandations personnelles concernant le matériel de protection sont pour le contact répété et prolongé sur le lieu de travail. Elles ne s'appliquent pas lors de l'utilisation normal du produit.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôle d'ingénierie

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle, telles que le matériel personnel de protection

Protection des yeux/du visage Éviter le contact avec des yeux.

Protection de la peau et du corps Porter des gants appropriés

Protection respiratoire Assurer un ventilation appropriée, particulièrement dans les endroits confinés.

Normes d'hygiène générales Manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être autorisés en dehors du lieu de travail

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | |
|---|-------------------------------------|--------------------------|
| État physique solide | Solide | |
| Couleur | Selon les spécifications du produit | VOC: Moins de 3 % |
| Odeur | Orange | |
| Propriété | Valeurs | |
| pH | Mangue | |
| Point de fusion/de congélation | Non applicable | |
| Point d'ébullition/Intervalle ébullition | Non applicable | |
| Point d'inflammation | Non applicable | |
| Taux d'évaporation | Non applicable | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Non applicable | |
| Limites supérieures d'inflammabilité | Non applicable | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Non applicable | |
| Pression de vapeur | Non applicable | |
| Densité de vapeur | Non applicable | |
| Gravité spécifique | Non déterminé. | |
| Solubilité dans l'eau | Non déterminé. | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune dans le cas d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Garder hors de la portée des enfants

Matériaux incompatibles

Néant basé sur les informations fournies.

Produits de décomposition dangereux

Néant basé sur les informations fournies.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

| | |
|------------------------|--|
| Contact visuel | Entraîne des irritations de l'œil. |
| Contact cutanée | Entraîne une irritation cutanée. Peut entraîner une réaction allergique cutanée |
| Inhalation | Dans des conditions normales, on ne s'attend pas à ce que ce matériel constitue un danger en cas d'inhalation. |
| Ingestion | Nocif si avalé. |

Données de toxicité

| Nom chimique | Oral LD50 | Dermal LD50 | Inhalation LC50 |
|-------------------|------------------|-------------|-----------------|
| Secret commercial | > 90 mL/kg (Rat) | - | - |

Symptômes Veuillez voir la section 4 de cette FDS pour les symptômes.

Effets retardés et immédiats aussi bien que chroniques à partir d'une exposition à court et à long terme

Cancérogénicité Les composants du groupe 3 IARC ne sont « pas classés comme carcinogènes humains ».

| Nom chimique | ACGIH | IARC | NTP | OSHA |
|---------------------|-------|----------|-----|------|
| Mélange de polymère | | Groupe 3 | | |

Mesures numériques de toxicité

Non déterminé.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Un danger pour l'environnement ne peut pas être exclu en cas de manipulation ou d'élimination peu professionnelle

Persistance/Dégradabilité

Non déterminé.

Bioaccumulation

Non déterminé.

Mobilité

Non déterminé.

D'autres effets nuisibles

Non déterminé.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--------------------------------|--|
| Élimination des déchets | L'élimination doit être conforme aux lois régionales, nationales et locales applicables et aux règlements. |
| Emballages contaminés | L'élimination doit être conforme aux lois régionales, nationales et locales applicables et aux règlements. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque :

Veillez consulter les documents de transport actuels pour les toutes dernières informations concernant le transport, incluant des exemptions et des circonstances spéciales.

Classification du Ministère des Transports

Non réglementée

AITA :

Non réglementée

IMDG:

Non réglementée

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SARA 313

Aucune substance énumérée

Réglementations d'État du droit à savoir aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|---------------------|------------|---------------|--------------|
| Mélange de Polymère | X | | |

Proposition 65 de l'État de la Californie :

Aucune substance énumérée

16. AUTRES INFORMATIONS

Cotes de danger selon HMIS/NFPA :

Santé : 1
Inflammabilité : 0
Réactivité : 0

Date d'émission : 08/4/15

Date de révision : 28/4/18

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette fiche de données de sécurité sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un entreposage, un transport, une élimination et une évacuation en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour une telle matière utilisée conjointement avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire.